



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarantième session
24 janvier-4 février 2022

Résumé des communications des parties prenantes concernant l'Ouganda*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il réunit 65 communications¹ de parties prenantes à l'Examen, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents. Une section distincte est consacrée aux renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris.

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris

2. La Commission ougandaise des droits de l'homme est consciente des efforts que les autorités du pays ont déployés, notamment en augmentant le financement de diverses activités, pour assurer sa mise en conformité avec les Principes de Paris. Elle fait observer que des rapports sont encore attendus par des mécanismes relatifs aux droits de l'homme².

3. La Commission ougandaise des droits de l'homme constate avec regret que des actes de torture continuent d'être commis et recommande que ces actes fassent l'objet d'enquêtes, que leurs auteurs aient à en répondre et que la loi sur la protection des témoins soit adoptée³.

4. La Commission ougandaise des droits de l'homme note avec préoccupation que la police fait un usage excessif de la force pour disperser les manifestations et que des violations de la liberté d'expression et de la liberté des médias sont commises, comme il ressort notamment des détentions illégales, des actes de harcèlement, des menaces et des violences visant des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Elle recommande d'ouvrir des enquêtes sur les allégations d'usage excessif de la force et de modifier la loi sur les organisations non gouvernementales pour la rendre conforme aux normes relatives aux droits de l'homme⁴.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



5. La Commission ougandaise des droits de l'homme prend note des mesures qui ont été prises en vue d'améliorer la justice des mineurs et recommande d'inscrire dans la loi et de mettre en œuvre les lignes directrices visant à garantir que les mineurs délinquants soient orientés vers des organes non judiciaires⁵.

6. La Commission ougandaise des droits de l'homme prie instamment la Commission de la réforme législative de réviser les lois sur le mariage des enfants et la grossesse des adolescentes pour les mettre en conformité avec la Constitution. Elle recommande de renforcer les mécanismes de lutte contre la traite des personnes⁶.

7. La Commission ougandaise des droits de l'homme se félicite de l'adoption de l'ordonnance de Kampala de 2019 sur la protection de l'enfance et recommande de mettre la loi de 2006 sur les prisons, qui autorise les enfants à rester auprès de leurs mères placées en détention, et la loi sur l'enregistrement des personnes en conformité avec les normes internationales⁷.

8. Constatant avec regret que les administrations locales et sectorielles ne suivent pas suffisamment une approche fondée sur les droits de l'homme dans leurs travaux, la Commission ougandaise des droits de l'homme recommande de mettre en œuvre des plans de développement qui s'inscrivent pleinement dans une approche fondée sur les droits de l'homme⁸ et de rendre effectif le projet de loi de 2019 sur les propriétaires et les locataires⁹.

9. La Commission ougandaise des droits de l'homme recommande de faire le nécessaire pour parvenir à un développement équitable des infrastructures scolaires et d'adopter une politique de santé scolaire qui permette d'améliorer les taux de scolarisation et d'achèvement des études, en particulier parmi les apprenantes ; de mettre en œuvre une politique inclusive d'apprentissage à distance pendant la pandémie de COVID-19 et les confinements, y compris pour les enfants handicapés ; d'augmenter progressivement le financement du secteur de la santé jusqu'à ce qu'il atteigne 15 % du budget national, selon la norme fixée¹⁰.

10. La Commission ougandaise des droits de l'homme prend note avec regret d'un recul des services fournis aux personnes atteintes d'albinisme et recommande de garantir une approche fondée sur les droits de l'homme dans ce domaine, y compris pendant la pandémie de COVID-19¹¹.

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales¹² et coopération avec les mécanismes et organes internationaux s'occupant des droits de l'homme¹³

11. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires recommande à l'Ouganda de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires¹⁴.

12. Amnesty International est préoccupé par le fait que de nombreux rapports destinés aux organes conventionnels n'ont toujours pas été soumis¹⁵.

13. La Fondation des droits de l'homme recommande d'inviter les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à se rendre en Ouganda¹⁶.

B. Cadre national des droits de l'homme¹⁷

14. Les auteurs des communications conjointes n^{os} 40 et 42 se félicitent de l'adoption de la loi de 2019 sur le contrôle du respect des droits de l'homme et recommandent de veiller à son application effective¹⁸.

15. Les auteurs de la communication conjointe n^o 29 constatent avec préoccupation que la Commission ougandaise des droits de l'homme continue de rencontrer des difficultés dans l'accomplissement de son mandat, notamment en raison de coupes budgétaires et par manque de personnel¹⁹. Les auteurs des communications conjointes n^{os} 7 et 29 recommandent d'augmenter les ressources humaines et financières de la Commission²⁰.

16. L'Initiative for Social and Economic Rights recommande d'inscrire les droits économiques et sociaux dans la Constitution et d'adopter des lois en conséquence²¹.

17. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 recommandent de mettre en pratique le plan d'action national sur la culture et d'allouer 1,5 % du budget national au secteur culturel²².

18. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 recommandent de revoir complètement la gestion des finances publiques afin de remédier à la mauvaise gestion des investissements publics²³.

C. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Questions touchant plusieurs domaines

*Égalité et non-discrimination*²⁴

19. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 constatent avec préoccupation que, selon la Constitution, seuls les membres de 65 groupes ethniques et leurs descendants obtiennent la nationalité ougandaise à la naissance, ce qui expose les personnes qui ne satisfont pas à ces critères au risque d'apatridie²⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 recommandent d'abroger les dispositions législatives instaurant une discrimination fondée sur l'origine ethnique dans l'acquisition de la nationalité ougandaise et de mettre fin à la discrimination à l'égard des citoyens enregistrés ou naturalisés en matière de transmission de la nationalité aux enfants²⁶.

20. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 notent avec préoccupation que certains articles de la loi sur la prévention et le contrôle du VIH/sida pourraient entraîner une discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH. Ils recommandent d'abroger les dispositions de cette loi qui perpétuent la discrimination et de mettre en œuvre la politique de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH²⁷.

21. Les auteurs de la communication conjointe n° 42 constatent que les personnes atteintes d'albinisme ont rarement accès à des services adaptés, notamment en matière de santé et d'éducation²⁸, et recommandent de créer une base de données sur l'albinisme ; d'élaborer un plan d'action national pour les personnes atteintes d'albinisme²⁹ ; de multiplier les activités de sensibilisation afin de combattre les mythes et les idées fausses au sujet des personnes atteintes d'albinisme³⁰.

22. Plusieurs parties prenantes sont préoccupées par la discrimination persistante à l'égard des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres, des queers et des intersexes (LGBTQI+), notamment en ce qui concerne l'accès au logement, à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, et par l'augmentation des discours homophobes parmi les représentants du gouvernement. Elles rapportent que les LGBTQI+ sont souvent détenus pendant de longues périodes et que la police procède souvent à des arrestations purement homophobes sous prétexte de réprimer des infractions mineures, vaguement définies³¹. Les LGBTQI+ sont souvent victimes de torture et de mauvais traitements tels que des examens rectaux injustifiés, et certaines dispositions du Code pénal peuvent être interprétées comme incriminant les relations sexuelles consenties entre des personnes du même sexe³².

23. Les mêmes organisations constatent que les forces de sécurité ont invoqué les directives sur la COVID-19 pour arrêter arbitrairement des dizaines de LGBTQI+ accusés de propager une « maladie infectieuse »³³. Elles recommandent de prendre des mesures législatives pour assurer une protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, conformément aux normes internationales³⁴ ; d'abroger les lois qui peuvent être interprétées comme incriminant les relations consenties entre des personnes de même sexe ; de faire en sorte que les auteurs d'infractions motivées par l'orientation sexuelle et l'identité de genre aient à répondre de leurs actes ; de mettre la loi de 2021 sur les infractions sexuelles en conformité avec les normes internationales³⁵ et de mettre en place des mécanismes des réparation pour les LGBTQI+ victimes de crimes haineux³⁶.

*Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme*³⁷

24. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 accueillent favorablement le troisième plan national de développement³⁸. Just-Atonement-Inc. recommande à l'Ouganda de poursuivre ses mesures de riposte aux changements climatiques afin d'assurer un avenir plus sûr et plus sain à sa population ; de protéger les populations vivant à proximité du lac Victoria contre les effets dévastateurs des changements climatiques, en collaboration avec d'autres pays riverains³⁹ ; de donner la priorité à la gestion de l'environnement dans les mesures post-COVID-19 afin de renforcer la résilience des communautés et de proposer des solutions de remplacement à celles qui sont fortement tributaires des ressources naturelles⁴⁰.

25. Plusieurs parties prenantes se félicitent de l'adoption du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme. Elles recommandent de fournir des ressources suffisantes à son application effective⁴¹.

26. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 et l'Initiative for Social and Economic Rights constatent avec préoccupation que les entreprises et les pouvoirs publics n'ont jamais engagé d'activités commerciales avec le consentement préalable, libre et éclairé des communautés autochtones dans la région de Karamoja⁴². Les auteurs de la communication conjointe n° 20 recommandent d'associer les communautés d'accueil à toutes les étapes des projets d'extraction afin qu'elles puissent influencer sur les décisions adoptées tout au long de la chaîne de valeur⁴³.

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 s'inquiètent de l'augmentation des cas de contamination des aliments et de l'eau, due à l'utilisation de produits chimiques interdits, dans les communautés vivant à proximité de sites miniers⁴⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 notent avec regret l'absence de transparence et le non-respect du principe de responsabilité dans le secteur extractif⁴⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 recommandent d'établir un régime de communication prospective des informations concernant le secteur extractif⁴⁶ et de mettre en œuvre, suivant une approche fondée sur les droits, le programme de développement énergétique prévu par le troisième plan national de développement⁴⁷.

2. Droits civils et politiques

*Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne*⁴⁸

28. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 et Amnesty International regrettent que l'Ouganda n'ait pas aboli officiellement la peine de mort⁴⁹. Amnesty International constate avec préoccupation que les autorités menacent de reprendre les exécutions et de « pendre » les condamnés à mort pour décourager la commission d'infractions⁵⁰. Amnesty International et les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent de commuer toutes les condamnations à mort en vue d'abolir la peine capitale⁵¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁵².

29. Plusieurs parties prenantes sont préoccupées par les mesures de répression et les graves violations des droits de l'homme, telles que les arrestations et les détentions arbitraires, les actes de torture et les mauvais traitements, les disparitions forcées et les homicides, qui ont été commises dans le contexte des élections contre des chefs de l'opposition et leurs partisans, des membres de l'opposition parlementaire, des journalistes, des militants des droits environnementaux, des jeunes militants et des avocats spécialistes des droits de l'homme⁵³. Elles soulignent que, pendant la campagne électorale 2020-2021, des dizaines de personnes ont été tuées par les forces de sécurité au cours d'émeutes et de manifestations⁵⁴.

30. Les mêmes organisations indiquent qu'en 2020, le candidat de l'opposition Robert Kyagulanyi (aussi connu sous le nom de Bobi Wine) a été arrêté arbitrairement et roué de coups par les forces de sécurité. Alors qu'ils participaient à des manifestations, des partisans de Wine ont aussi été arrêtés sous le chef d'« actes de trahison perpétrés par des membres de l'opposition »⁵⁵.

31. Diverses parties prenantes affirment que les forces de sécurité ont arrêté, battu et tué des civils pour les punir de leur non-respect présumé des dispositions réglementaires relatives à la pandémie de COVID-19. Elles recommandent d'ouvrir des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, notamment celles qui ont été commises dans le contexte de la pandémie et pendant les violences électorales de 2020-2021, et de faire en sorte que les auteurs des faits soient traduits en justice et que les victimes obtiennent pleine réparation. Elles recommandent également d'autoriser la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les rapporteurs spéciaux de l'Organisation des Nations Unies à se rendre dans le pays⁵⁶.

32. Certaines parties prenantes affirment que l'armée a commis des exactions contre des pêcheurs artisanaux dans le cadre du contrôle des activités de pêche, notamment en tuant plusieurs jeunes pêcheurs, malgré la directive de 2019 du Parlement visant à mettre fin aux interventions de l'armée dans le domaine de la pêche⁵⁷. Elles recommandent d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises contre des personnes soupçonnées d'avoir participé à des activités de pêche illégale⁵⁸, et d'engager des poursuites contre ces personnes plutôt que de les soumettre à des sanctions arbitraires⁵⁹.

33. Diverses parties prenantes accueillent favorablement le Règlement de 2017 sur la prévention et l'interdiction de la torture⁶⁰. Elles constatent toutefois avec préoccupation que des actes de torture continuent d'être commis en Ouganda⁶¹. Human Rights Watch prend note avec regret des informations selon lesquelles les autorités détiennent et torturent des personnes dans des lieux de détention non reconnus comme tels⁶². Les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent d'instaurer une formation obligatoire sur la question de la torture à l'intention des membres des forces de sécurité et du personnel pénitentiaire, de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et d'appliquer pleinement la loi sur la prévention et l'interdiction de la torture⁶³.

34. Quelques organisations sont préoccupées par les mauvaises conditions de détention, notamment dues à la surpopulation, au travail forcé et au manque de nourriture. Elles relèvent que la surpopulation carcérale a été particulièrement importante en 2020, année où des milliers de personnes ont été arrêtées pour non-respect des restrictions imposées en réaction à la pandémie de COVID-19⁶⁴. Elles recommandent d'améliorer les conditions de détention, conformément aux Règles Nelson Mandela⁶⁵.

Administration de la justice, impunité et primauté du droit⁶⁶

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 prennent note avec regret des fréquentes ingérences des pouvoirs exécutif et législatif dans le pouvoir judiciaire, qui risquent d'en compromettre la transparence⁶⁷. Ils recommandent que tous les agents de l'État qui interfèrent dans les procédures judiciaires aient à répondre de leurs actes⁶⁸.

36. Diverses organisations recommandent de renforcer les systèmes judiciaire et administratif et de redoubler d'efforts en vue de résorber l'arriéré judiciaire, notamment en augmentant le nombre de fonctionnaires de justice, en accélérant la promulgation du projet de loi de 2020 sur l'aide juridictionnelle et en veillant à l'application effective de ce texte⁶⁹.

37. L'Islamic Human Rights Commission souligne que le massacre de plus de 150 personnes dans la ville de Kasese en 2016 n'a pas fait l'objet d'enquêtes en bonne et due forme et s'inquiète de l'impunité des auteurs des faits⁷⁰.

38. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 prennent note avec regret du nombre très insuffisant de maisons d'arrêt, qui influe défavorablement sur l'accès des mineurs à la justice, et du placement en détention de mineurs avec des adultes dans certains postes de police. Ils recommandent d'augmenter les crédits budgétaires alloués aux maisons d'arrêt, aux tribunaux des affaires familiales et des mineurs et aux services de police chargés de la protection de l'enfance et de la famille, et de faire en sorte que les mineurs soient séparés des adultes dans les lieux de détention⁷¹.

39. Plusieurs parties prenantes accueillent avec satisfaction la politique nationale de justice transitionnelle, adoptée en 2019⁷². Elles recommandent d'allouer des ressources suffisantes pour son application effective⁷³ ; d'adopter le projet de loi sur la justice transitionnelle ; de veiller à ce que les victimes soient au centre de l'action des pouvoirs

publics⁷⁴ ; de créer des espaces où les victimes de violations flagrantes des droits de l'homme puissent s'exprimer, et de créer une base de données exhaustive sur les personnes disparues⁷⁵.

40. Human Rights Watch recommande de poursuivre les membres des forces armées impliqués dans des infractions graves qui ne font pas l'objet d'une procédure devant la Cour pénale internationale et de leur imposer les peines appropriées⁷⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 recommandent de mettre fin à tous les procès de civils devant des tribunaux militaires et de retirer le recours déposé à ce sujet devant la Cour suprême⁷⁷.

41. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 recommandent de mettre pleinement en œuvre les dispositions prises par les institutions chargées de la justice et de l'ordre public en vue de réduire la corruption en leur sein, y compris la charte sur la lutte contre la corruption, et de contrôler leur application⁷⁸.

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique⁷⁹

42. Plusieurs organisations sont préoccupées par les lois, les règles et les politiques obstructionnistes ainsi que les mesures arbitraires visant les journalistes et les professionnels des médias. Elles signalent que, pendant la campagne électorale de 2020-2021, les autorités ont empêché les médias de parler des candidats de l'opposition, et que deux jours avant les élections de 2021, la Commission des communications a ordonné aux fournisseurs d'accès à Internet de bloquer l'accès aux médias sociaux. Le jour suivant, les autorités ont fermé l'accès à Internet dans tout le pays pendant cinq jours, et des journalistes étrangers qui couvraient la campagne électorale ont été expulsés⁸⁰.

43. Les mêmes organisations notent avec regret que les autorités ont soumis l'accès à Internet à taxation⁸¹ et imposé aux fournisseurs de services de communication de données et de diffusion en ligne d'obtenir des licences avant de publier des informations⁸². En outre, la police a empêché la tenue de réunions publiques de membres de l'opposition candidats à la présidence, au motif que celles-ci étaient contraire à la loi sur le maintien de l'ordre public⁸³.

44. Plusieurs organisations constatent avec regret que l'Ouganda s'est servi du prétexte de la pandémie de COVID-19 pour réprimer davantage les membres de l'opposition et les dissidents⁸⁴. Elles recommandent de supprimer tous les obstacles au droit à la liberté d'expression et à la liberté des médias, y compris les blocages d'Internet ; de faire en sorte que les militants, les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme, les avocats et les groupes d'opposition puissent faire leur travail librement et en toute indépendance, sans crainte de représailles⁸⁵.

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 recommandent de réviser la loi sur la presse et les journalistes ainsi que les règlements et politiques connexes pour les mettre en conformité avec la Constitution et les normes internationales ; de dépénaliser la diffamation en abrogeant l'article 179 de la loi portant Code pénal ; de respecter la décision sur la dépénalisation des fausses informations rendue par la Cour constitutionnelle ; et de mettre la loi sur l'utilisation des moyens informatiques à des fins abusives en conformité avec les normes internationales⁸⁶.

46. Un certain nombre de parties prenantes recommandent de garantir des processus électoraux libres, transparents et équitables, qui offrent les mêmes conditions à tous les candidats ; de garantir l'indépendance de l'Organe national de gestion des élections et de la Commission électorale ; de veiller à ce que tous les peuples autochtones satisfaisant aux critères applicables soient inscrits sur la liste électorale mise à jour et puissent participer aux futures élections⁸⁷.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage⁸⁸

47. Quelques parties prenantes accueillent avec satisfaction le deuxième plan d'action national pour la prévention de la traite des personnes (2019-2024). Elles constatent toutefois avec préoccupation que des obstacles restent à lever pour qu'il soit mis fin à cette pratique⁸⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 sont préoccupés par la traite d'enfants, en particulier la traite de filles, des zones rurales et pauvres vers les zones urbaines⁹⁰. Ils recommandent d'augmenter le budget annuel du Bureau de coordination pour la prévention de la traite des personnes ; de renforcer le service de la police nationale chargé de la lutte

contre la traite des personnes ; de faire plus pour enquêter sur les cas de traite et de traduire les responsables en justice ; de fournir aux victimes un hébergement temporaire, des conseils et une assistance juridique et psychosociale⁹¹.

3. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables⁹²

48. ELIZKA est préoccupée par le taux élevé d'emploi informel et précaire parmi les 15-29 ans, en particulier parmi les jeunes femmes, qui subissent notamment l'injustice de devoir travailler plus d'heures que les hommes⁹³, et par les faibles possibilités d'emploi offertes aux jeunes⁹⁴. ELIZKA constate avec regret que les jeunes ne sont pas bien préparés au monde du travail du fait de la mauvaise qualité de l'éducation de base⁹⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 constatent que la lutte contre le chômage des jeunes a pâti du manque de financement du programme visant à garantir aux jeunes des moyens de subsistance et recommandent au onzième parlement de se hâter d'adopter le projet de loi sur le programme national de services aux diplômés pour aider les jeunes à entrer sur le marché du travail⁹⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 recommandent de mettre en œuvre les programmes établis dans le cadre de la politique nationale de la jeunesse⁹⁷, d'assurer la formation et l'éducation des jeunes⁹⁸, et de renforcer les mesures en faveur de l'inclusion numérique et d'un relèvement équitable des compétences⁹⁹.

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 recommandent d'inscrire les droits internationaux du travail dans le droit interne et de garantir leur application¹⁰⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 recommandent de fixer un salaire minimum et d'élaborer des dispositifs garantissant l'existence de contrats formels¹⁰¹.

50. Human Rights Watch s'inquiète du fait que les travailleurs du secteur informel, notamment les employés de maison et les vendeurs des rues, ne sont pas suffisamment protégés contre les mauvais traitements, la violence et le harcèlement. Elle recommande d'approuver le projet de loi de 2019 modifiant la loi sur l'emploi, d'adopter une législation sur le harcèlement sexuel conforme aux normes internationales et de procéder aux réformes nécessaires¹⁰². Les auteurs des communications conjointes n° 44 et 21 recommandent d'accélérer l'adoption du projet de règlement de 2020 sur l'emploi des travailleurs domestiques afin de garantir un travail décent aux employés de maison¹⁰³.

Droit à la sécurité sociale¹⁰⁴

51. ELIZKA prend note avec regret du défaut de conception des programmes nationaux de protection sociale et de leur couverture suffisante, car la plupart des Ougandais travaillent dans le secteur agricole, qui reste très exposé aux chocs et aux aléas climatiques¹⁰⁵. L'Initiative for Social and Economic Rights indique que les mesures de confinement imposées par la pandémie de COVID-19 ont rendu plus vulnérables des personnes qui ne recouraient habituellement pas aux prestations sociales¹⁰⁶. ELIZKA et l'Initiative for Social and Economic Rights constatent avec regret que les programmes sur cette question n'ont jamais reçu un financement suffisant¹⁰⁷.

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 recommandent de définir une vision claire et une stratégie de financement à long terme de la protection sociale¹⁰⁸. ELIZKA recommande d'étendre le champ d'application de la protection sociale aux travailleurs agricoles¹⁰⁹ ; d'évaluer les dépenses consacrées aux programmes de protection sociale et de les augmenter, et de garantir l'effectivité de la protection sociale aux personnes qui peuvent y prétendre¹¹⁰. L'Initiative for Social and Economic Rights recommande de mettre en œuvre la politique nationale de protection sociale ; de faire plus pour recueillir des données sur la vulnérabilité ; de s'abstenir de faire de la carte d'identité numérique la seule pièce d'identité permettant de bénéficier de la protection sociale ou d'accéder aux services publics¹¹¹.

Droit à un niveau de vie suffisant¹¹²

53. FIAN constate avec préoccupation que les communautés de pêcheurs vivent dans des conditions précaires, sans un accès suffisant au logement, aux établissements sanitaires et à d'autres infrastructures, et que la pauvreté est la principale raison pour laquelle des pêcheurs

artisanaux se livrent à la pêche illégale. FIAN recommande de mettre le projet de loi de 2020 sur l'aquaculture et la pêche en conformité avec les normes internationales, de promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques par la voie d'institutions qui sensibilisent les pêcheurs artisanaux à cette question et leur donnent les moyens d'agir ; de veiller à ce que le projet de loi précité soit réécrit de manière inclusive et participative¹¹³.

54. ELIZKA note avec préoccupation que la pandémie de COVID-19 a eu des effets négatifs sur le niveau de vie des Ougandais, en particulier dans les zones rurales¹¹⁴. L'Initiative for Social and Economic Rights constate que, faute d'une protection sociale suffisante, de nombreux Ougandais ont été contraints à l'exploitation sexuelle¹¹⁵.

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 indiquent qu'en dépit des mesures concrètes prises dans le but de promouvoir le droit à l'alimentation, 26 % de la population connaît l'insécurité alimentaire¹¹⁶, 40 % de la population est considérée comme sous-alimentée, et 16 % des ménages souffrent de malnutrition chronique¹¹⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent de mettre en place un système de préparation aux situations d'urgence alimentaire et un système de réserves alimentaires nationales, en particulier pour les personnes les plus vulnérables ; d'établir un registre national des personnes vulnérables en fonction duquel les dons alimentaires seront distribués, en particulier dans des situations comparables à la pandémie de COVID-19 ; de réformer les institutions du secteur de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition ; d'adopter le projet de loi de 2019 sur l'alimentation et la nutrition et d'augmenter progressivement les crédits budgétaires alloués au programme d'agro-industrialisation¹¹⁸.

56. Amnesty International affirme qu'entre 2016 et 2021, les autorités ont procédé à l'expulsion de milliers de personnes parmi les communautés autochtones. Par exemple, 35 000 membres de la communauté maragoli ont été forcés de quitter leurs maisons dans le district de Kiryandongo pour laisser le champ libre à une exploitation agricole industrialisée¹¹⁹, et la communauté benet du mont Elgon continue de vivre dans des campements de fortune, après avoir subi de multiples expulsions. Il en résulte que ces communautés sont encore plus exposées à la marginalisation et à la discrimination¹²⁰ ; en outre, les pouvoirs publics n'ont pas mis en place de garanties adéquates contre les expulsions¹²¹. Amnesty International regrette que les personnes expulsées dans le cadre de l'affaire *Kaweri* attendent toujours que justice soit rendue après une bataille juridique qui dure depuis près de vingt ans¹²². Selon Human Rights Watch, les expulsions ont empêché des milliers d'électeurs de participer aux élections de 2021¹²³.

57. FIAN recommande de mettre en place des procédures de protection contre les expulsions et de faire en sorte que toutes les victimes d'expulsions aient accès à des recours utiles et obtiennent réparation¹²⁴. Human Rights Watch recommande la tenue de véritables consultations afin que le différend foncier dans le village d'Apaa soit réglé dans le respect des droits de propriété et suivant une procédure équitable¹²⁵.

*Droit à la santé*¹²⁶

58. Amnesty International relève qu'en 2021, les crédits alloués aux soins de santé maternelle n'ont plus représenté que 9,3 % du budget de la santé, qui a lui-même été ramené à 5,1 % du budget national¹²⁷. Quelques parties prenantes soulignent que la pandémie de COVID-9 a montré la nécessité de renforcer le système de santé publique¹²⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 41 indiquent que les hôpitaux des zones rurales manquent de médicaments et d'équipements et que les patients doivent attendre pendant de longues périodes et parcourir de longues distances pour être soignés¹²⁹.

59. Des parties prenantes recommandent d'augmenter de 15 % le budget du secteur de la santé, conformément à la déclaration d'Abuja¹³⁰, et de mettre en place un régime national d'assurance maladie qui permette d'étendre la couverture sanitaire aux travailleurs informels, aux ménages et individus à faible revenu et à d'autres groupes vulnérables¹³¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 recommandent d'inscrire le droit à la santé dans la Constitution¹³².

60. Quelques parties prenantes recommandent d'assurer l'accès à des services de soins de santé maternelle de qualité dans les établissements de santé publique et d'appliquer la décision de justice rendue en 2020 selon laquelle des fonds suffisants doivent être alloués aux soins de santé maternelle¹³³.

61. Les auteurs de la communication conjointe n° 42 font état de la pénurie de personnel de santé, avec seulement un médecin pour 8 300 personnes. Des parties prenantes recommandent de recruter des agents de santé, y compris en recourant à des mesures d'incitation propres à attirer des membres du corps médical dans les zones rurales, et de mettre en application la loi sur la santé mentale¹³⁴.

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 42 se félicitent des initiatives visant à promouvoir la santé sexuelle et procréative¹³⁵. Ils recommandent d'accorder une attention particulière aux besoins des filles et des femmes vulnérables et défavorisées ; de mettre en œuvre le cadre pour l'éducation sexuelle¹³⁶ ; de diffuser des informations sur les politiques et les lois sur la question ; d'accélérer l'adoption du projet de loi de 2019 sur l'assurance maladie¹³⁷.

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 41 indiquent que les travailleurs du sexe sont victimes de discrimination dans l'accès aux soins de santé¹³⁸. Ils recommandent de renforcer la formation aux droits de l'homme dispensée aux soignants, s'agissant en particulier des questions concernant les personnes maintenues en marge du système de santé¹³⁹. Le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF) recommande d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les femmes issus de milieux pauvres ou des zones rurales¹⁴⁰.

64. Amnesty International et l'Initiative for Social and Economic Rights considèrent que l'Ouganda a tardé à mettre en œuvre le programme national de vaccination¹⁴¹. Elles recommandent de mettre les mesures de prévention de la COVID-19 en conformité avec les obligations mises à la charge de l'Ouganda par le droit international ; de donner la priorité aux personnes et groupes vulnérables dans le cadre de la riposte à la COVID-19, y compris du programme national de vaccination ; de veiller à ce que des vaccins efficaces contre la COVID-19 soient disponibles pour tous¹⁴².

*Droit à l'éducation*¹⁴³

65. Plusieurs organisations relèvent que le financement du secteur de l'éducation continue d'être réduit, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement, et que les établissements scolaires font face à un manque de ressources humaines et à des problèmes infrastructurels¹⁴⁴. Elles recommandent d'augmenter le budget du secteur de l'éducation¹⁴⁵, d'équiper les établissements d'enseignement publics¹⁴⁶ et de mettre en œuvre la politique nationale de 2019 relative aux enseignants pour améliorer les perspectives de carrière des enseignants dans les zones rurales¹⁴⁷.

66. Les mêmes organisations constatent que la fragilisation du système éducatif public a profité aux établissements privés sans que ceux-ci se voient appliquer un cadre réglementaire adéquat¹⁴⁸. Elles recommandent de réglementer les établissements d'enseignement privés, notamment en contrôlant leur respect des normes éducatives¹⁴⁹.

67. ELIZKA et l'Initiative for Social and Economic Rights sont préoccupées par l'écart des taux de scolarisation entre les zones rurales et les zones urbaines, en particulier dans l'enseignement secondaire¹⁵⁰. Elles recommandent de garantir l'accès universel à un enseignement primaire et secondaire de qualité, sans frais ni coûts indirects¹⁵¹.

68. L'Initiative for Social and Economic Rights indique que la fermeture prolongée des écoles en raison de la pandémie de COVID-19 a eu des effets négatifs sur des millions d'élèves et a conduit nombre d'entre eux à abandonner leurs études¹⁵². Human Rights Watch et les auteurs de la communication conjointe n° 42 recommandent d'augmenter les crédits alloués à l'éducation ; de faire en sorte que les enfants qui n'ont pas pu aller à l'école pendant la pandémie puissent poursuivre leur scolarité¹⁵³ ; de revoir les politiques en faveur de l'universalité de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, notamment pour remédier aux faibles taux d'achèvement des études¹⁵⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 recommandent de mettre en place un programme numérique national qui permette à toutes et à tous de bénéficier d'un apprentissage en ligne¹⁵⁵.

69. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 affirment que des normes culturelles font encore obstacle à l'éducation d'un grand nombre de filles et de jeunes femmes¹⁵⁶. Des parties prenantes recommandent d'autoriser les mères adolescentes à retourner à l'école après l'accouchement¹⁵⁷ ; de fournir des serviettes hygiéniques à toutes les filles pendant leur période menstruelle ; de garantir l'installation de toilettes pour les filles dans toutes les écoles¹⁵⁸ ; d'accélérer l'approbation de la politique en faveur de l'éducation inclusive¹⁵⁹ ; et d'adopter la politique nationale de santé scolaire et la politique de santé des adolescents¹⁶⁰.

70. Les auteurs de la communication conjointe n° 31 recommandent de construire des écoles qui soient plus proches des communautés autochtones afin que les enfants n'aient pas à parcourir de longues distances pour recevoir une instruction¹⁶¹.

4. Droits de certains groupes ou personnes

*Femmes*¹⁶²

71. Plusieurs parties prenantes constatent avec préoccupation que les cas de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre ont augmenté pendant le confinement et regrettent que les mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19 n'aient pas tenu compte des besoins particuliers des femmes et des filles, ce qui a exposé celles-ci à l'insécurité économique, à la pauvreté, aux mauvais traitements et à l'exploitation. Elles notent aussi avec regret que la plupart des cas de violence ne sont pas signalés et que les victimes ne bénéficient pas de mesures de protection et de soutien suffisantes¹⁶³. Elles recommandent de fournir une protection juridique aux victimes de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre ; d'augmenter le nombre de foyers d'accueil d'urgence pour les victimes de violence, de manière à couvrir plus de districts¹⁶⁴, et le nombre de centres de santé adaptés aux jeunes, dans les communautés et les écoles, afin qu'il soit plus facile aux filles et aux jeunes femmes de signaler les cas de violence ; de traduire les auteurs d'actes de violence en justice ; de veiller à la bonne application des lois protégeant les femmes et les filles contre la violence¹⁶⁵ ; de faire figurer le viol conjugal dans la loi sur la violence domestique¹⁶⁶.

72. Quelques parties prenantes constatent avec regret que la loi sur l'interdiction des mutilations génitales féminines n'a pas été suffisamment appliquée et que ces pratiques perdurent dans certaines régions du pays¹⁶⁷. Elles recommandent de prendre des mesures, notamment de mener des campagnes de sensibilisation, pour s'attaquer aux facteurs socioéconomiques et culturels à l'origine des cas de mutilation génitale féminine¹⁶⁸.

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 notent avec regret que, treize ans après la fin du conflit dans le nord du pays, les besoins des personnes ayant survécu à des actes de violence sexuelle liée au conflit n'ont pas été pleinement satisfaits¹⁶⁹. Elles recommandent d'enquêter sur les actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre commis pendant le conflit et de poursuivre tous leurs auteurs, d'assurer l'accès à des soins médicaux et psychologiques gratuits et complets aux survivants et d'accorder réparation aux victimes¹⁷⁰.

74. Les auteurs de la communication conjointe n° 41 et Maat for Peace, Development and Human Rights Association affirment que, du fait du patriarcat et de la façon dont elles sont traditionnellement considérées, les femmes ne peuvent pas exercer leurs droits pleinement et sans discrimination¹⁷¹. Par exemple, bien que la loi foncière confère une protection juridique au conjoint en matière d'occupation des terres familiales, les femmes continuent d'être dépossédées de leurs terres, que ce soit parce qu'elles sont contraintes de consentir à les céder ou parce qu'elles sont trop pauvres pour contester en justice une vente illégale¹⁷². Les auteurs de la communication conjointe n° 41 et Maat for Peace, Development and Human Rights Association constatent avec regret qu'une femme ne peut pas obtenir un passeport sans l'accord écrit de son mari. Ils recommandent d'établir des systèmes de délivrance des passeports et de faire en sorte que les femmes n'aient plus à obtenir le consentement de leur mari¹⁷³ pour obtenir un passeport et acquièrent la capacité de souscrire des prêts et de réaliser des opérations financières. Ils recommandent aussi d'accélérer la mise en œuvre des politiques et des lois visant à lutter contre la discrimination et de garantir la participation des filles et des femmes aux principaux processus nationaux ; de revoir l'ensemble des politiques, des programmes et des lois qui sont discriminatoires ; d'améliorer la coordination entre les ministères qui s'occupent des droits des femmes ; d'adopter le projet de loi sur le mariage et

le divorce, suivant la recommandation faite par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes¹⁷⁴.

75. Diverses parties prenantes notent avec préoccupation que de nombreuses femmes hésitent à participer aux élections, en raison de leur forte exposition au risque de violence électorale¹⁷⁵. Elles recommandent au onzième parlement de procéder à une réforme progressive du système électoral afin que les femmes participent davantage à la direction du pays et d'augmenter la proportion de femmes dans la fonction publique grâce à des mesures stratégiques qui facilitent leur accès aux postes de cadres supérieurs¹⁷⁶.

*Enfants*¹⁷⁷

76. SOS-Children's Villages constate que de nombreux enfants vivent en dehors de toute protection familiale ou dans des situations à risque¹⁷⁸. Les auteurs des communications conjointes n°s 28 et 13 s'alarment du nombre élevé de faits de violence subis par les enfants, y compris dans le cadre scolaire¹⁷⁹. Ils signalent que les mesures de confinement imposées par la pandémie de COVID-19 se sont accompagnées d'une augmentation des cas de violence et de maltraitance à l'égard des enfants¹⁸⁰. Ils recommandent de traduire en justice tous les auteurs de ces actes ; d'élaborer un mécanisme de détection précoce des faits de violence contre les enfants ; de soutenir les services sociaux destinés aux enfants et aux familles en situation de vulnérabilité ; de diffuser des supports éducatifs adaptés aux enfants sur les mécanismes de signalement¹⁸¹.

77. Diverses parties prenantes constatent avec préoccupation que les effets économiques de la pandémie de COVID-19, conjugués à la fermeture des écoles et au manque d'aide publique, poussent les enfants, et surtout les filles, à effectuer des tâches dangereuses et constitutives d'exploitation. Elles constatent également que de nombreux enfants et adolescents qui avaient été temporairement déscolarisés en raison des mesures de confinement ont définitivement abandonné l'école, et sont particulièrement préoccupées par l'augmentation des cas de grossesse chez les adolescentes, de viol et d'inceste. Elles signalent que des jeunes filles ont essayé d'interrompre elles-mêmes des grossesses non désirées¹⁸². SOS-Children's Villages recommande de contribuer aux mesures d'urgence qui ont été prises pour gérer la pandémie de COVID-19 en communiquant sur les risques et en mobilisant la population, et en fournissant des soins de santé mentale et un appui psychosocial aux enfants et aux jeunes¹⁸³.

78. Human Rights Watch recommande de veiller à ce que les enfants bénéficient d'une sécurité sociale suffisante, en instaurant progressivement des allocations universelles pour enfant à charge ; d'adopter des lois imposant aux entreprises d'exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales afin que celles-ci puissent garantir qu'elles ne contribuent pas au travail des enfants ou ne portent pas autrement atteinte aux droits¹⁸⁴. Des parties prenantes recommandent d'abroger les lois interdisant l'accès à l'avortement sécurisé¹⁸⁵ et de mettre en œuvre les normes et directives pour la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles dues aux avortements non sécurisés¹⁸⁶.

79. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 indiquent que, bien qu'ils soient interdits par la loi, les châtiments corporels restent la forme de discipline la plus utilisée par de nombreux parents et enseignants¹⁸⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 recommandent de promulguer une loi interdisant tout châtiment corporel sur les enfants dans tous les contextes et d'abroger tout moyen de défense autorisant le recours aux châtiments corporels¹⁸⁸.

80. Human Rights Watch est préoccupée par la persistance des mariages d'enfants et des mariages forcés en Ouganda¹⁸⁹. Des parties prenantes recommandent d'adopter une législation fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les deux conjoints¹⁹⁰ et d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à mettre fin au mariage des enfants et aux grossesses précoces en Ouganda¹⁹¹.

81. Des parties prenantes recommandent de soumettre les établissements scolaires à des contrôles pour s'assurer que les filles ne font pas l'objet de discrimination ou ne sont pas exclues en raison de leur grossesse ou de leur maternité ; de mettre en œuvre les mesures prévues par

le cadre national pour l'éducation sexuelle ; de faire en sorte que l'éducation sexuelle dispensée soit conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme¹⁹².

*Personnes handicapées*¹⁹³

82. Quelques organisations se félicitent de l'adoption de la loi sur les personnes handicapées, en 2020. Elles recommandent de mettre en œuvre, au titre de l'objectif de développement durable 4, la loi précitée et les politiques qui en découlent, en allouant un budget approprié et en accordant une attention particulière aux besoins des enfants handicapés¹⁹⁴ ; de lancer un programme national de sensibilisation aux droits des personnes handicapées¹⁹⁵ ; de renforcer les capacités des ministères, des départements et des organismes publics en ce qui concerne les questions relatives au handicap afin que celles-ci soient davantage prises en considération pendant la phase de planification¹⁹⁶ ; de mettre en place des mécanismes d'action positive qui permettent aux personnes handicapées d'être plus compétitives sur le marché de l'emploi¹⁹⁷.

83. Human Rights Watch constate avec préoccupation que les personnes ayant un handicap psychosocial peuvent être enchaînées. Human Rights Watch recommande d'interdire la pratique de l'enchaînement ; de créer et de mettre en œuvre une politique de désinstitutionnalisation, assortie d'un plan d'action aux délais définis et fondée sur les valeurs d'égalité, d'indépendance et d'inclusion des personnes handicapées¹⁹⁸.

*Minorités et peuples autochtones*¹⁹⁹

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 31 indiquent que les peuples autochtones et les minorités ethniques du pays rencontrent des difficultés dans l'accès aux services de base, en raison de la discrimination dont ils font l'objet, et dans l'accès à l'environnement physique et aux moyens d'information et de communication²⁰⁰. Ils notent avec regret que les communautés autochtones ne disposent pas de centres de santé ni de soignants en nombre suffisant, ce qui aggrave leur taux de mortalité²⁰¹.

85. Certaines organisations indiquent que, selon les données issues du recensement de la population, 49,8 % des Twa n'ont jamais été à l'école et seulement 0,3 % des Twa ont fait des études postsecondaires ou supérieures. En outre, des peuples autochtones tels que les Twa et les Benet ont dû abandonner leurs terres pour des raisons de conservation de l'environnement, sans être dûment indemnisés ni réinstallés, et ont donc des possibilités de revenu limitées. Les organisations constatent avec regret qu'en raison de l'accès limité aux ressources culturelles dans les zones protégées, plusieurs peuples autochtones ont perdu leur identité culturelle²⁰².

86. Les mêmes organisations recommandent de reconnaître l'injustice historique subie par les peuples autochtones et d'adopter des lois, des politiques et des mesures positives pour remédier au manque de terres, à la marginalisation et à la discrimination dont les peuples autochtones sont victimes²⁰³. Elles recommandent aussi de créer des supports pédagogiques en langues autochtones²⁰⁴ ; de faciliter l'accès des peuples autochtones, notamment des Twa, aux sites culturels ; d'associer les peuples autochtones à l'élaboration des politiques afin qu'ils bénéficient de programmes bien ciblés ; de reconnaître les peuples autochtones dans la Constitution ; de ratifier la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail ; d'approuver publiquement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; d'inviter le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones à se rendre en Ouganda²⁰⁵.

*Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans leur propre pays*²⁰⁶

87. Amnesty International admet que le modèle ougandais d'accueil des réfugiés est l'un des plus progressistes au monde²⁰⁷. Elle regrette toutefois que l'Ouganda ait fermé ses frontières en réaction à la pandémie de COVID-19²⁰⁸. Amnesty International recommande de continuer à privilégier la coopération internationale et la résolution pacifique des conflits avec les pays voisins pour garantir abri et protection aux réfugiés²⁰⁹.

88. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 indiquent que, dans une décision rendue en 2015, la Cour constitutionnelle estime que les réfugiés peuvent acquérir la nationalité ougandaise par naturalisation et non par enregistrement. Cependant, les réfugiés

ont encore du mal à se faire naturaliser en raison du large pouvoir discrétionnaire dont jouissent les autorités lorsqu'il s'agit d'approuver ou de rejeter des demandes de naturalisation²¹⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 recommandent de faciliter l'accès à la nationalité ougandaise pour les réfugiés de longue date et leurs descendants et de modifier la loi afin que la nationalité ougandaise puisse être accordée aux personnes n'ayant pas d'autre nationalité reconnue²¹¹.

89. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 recommandent d'améliorer l'accès aux services éducatifs pour les réfugiés et les communautés d'après-conflit ; de promouvoir et de renforcer l'éducation des filles dans les camps de réfugiés²¹².

*Apatrides*²¹³

90. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 notent avec regret que l'Ouganda ne dispose pas d'une procédure de détermination de l'apatridie et qu'il n'existe aucune garantie dans le droit interne visant à prévenir l'apatridie ou à protéger les apatrides comme il convient²¹⁴. En particulier, les auteurs de la communication conjointe n° 27 sont préoccupés par le risque d'apatridie encouru par les enfants en raison de lois discriminatoires (apatridie intergénérationnelle) et par les faiblesses du système national d'enregistrement des naissances²¹⁵. Ils évoquent également la situation des enfants nés de la guerre²¹⁶. Des parties prenantes recommandent de modifier les dispositions pertinentes afin que le droit à la nationalité soit reconnu aux enfants nés en Ouganda, dans le cas où ceux-ci seraient autrement apatrides ; de faciliter l'enregistrement universel des naissances en rendant la procédure gratuite pour tous ; de supprimer les pénalités financières imposées en cas d'enregistrement tardif ; de mettre en place des unités mobiles d'enregistrement des naissances et de sensibiliser la population à l'importance de l'enregistrement des naissances²¹⁷.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org.

Civil society

Individual submissions:

ACCU	Anti-Corruption Coalition Uganda;
ADF International	ADF International (Switzerland);
ADH	Agence pour les droits de l'homme (Switzerland);
AHR	The Advocates for Human Rights (United States of America);
AI	Amnesty International (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
EAWAD	Education with a Difference - Platform (Ouganda);
ECLJ	European Centre for Law and Justice (France);
Elizka	Elizka Relief Foundation (Ghana);
FIAN Uganda	FIAN Uganda (Uganda);
HRF	Human Rights Foundation (United States of America);
HRW	Human Rights Watch (Switzerland);
ICAN	International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (Switzerland);
IHR Council	IHR Council (United States of America);
ISER Uganda	Initiative for Social and Economic Rights (Uganda);
JAI	Just Atonement Inc. (United States of America);
L4L	Lawyers for Lawyers (Netherlands);
LASPNET	Legal Aid Service Providers Network (Uganda);
MAAT	MAAT Foundation for Peace, Development and Human Rights (Egypt);
SOS CV Uganda	SOS Children's Villages Uganda (Uganda);
UWONET	Uganda Women's Network (Uganda).

Joint Submissions

JS1	Joint submission 1 submitted by: Uganda Child Rights NGO Network (Uganda);
JS2	Joint submission 2 submitted by: Access Now and Africa Freedom of Information Centre (United States of

- America/Uganda);
- JS3 **Joint submission 3 submitted by:** Africa Freedom of Information Centre and National Coalition for Human Rights Defenders (Uganda);
- JS4 **Joint submission 4 submitted by:** The Anti-Corruption Coalition Uganda, The Civil Society Budget Advocacy Group, Uganda Debt Network, The Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Action AID, African Freedom of Information Centre, Transparency International, Strategic Forecast Uganda (Uganda);
- JS5 **Joint submission 5 submitted by:** Africa Institute for Energy Governance, Action for Rural Women's Empowerment, Center for Constitutional Governance, Civic Response on Environment and Development, Civil Society Coalition on Oil and Gas, Community Transformation Foundation Network, Ecological Trends Alliance, Environment Shield, Environmental Governance Institute, Friends with Environment in Development, Friends of Zoka, Guild Presidents' Forum on Governance, Oil Refinery Residents Association, World Voices Uganda, Youth for Green Communities (Uganda);
- JS6 **Joint submission 6 submitted by:** Foundation for Human Rights Initiative and the World Coalition Against the Death Penalty (United States of America);
- JS7 **Joint submission 7 submitted by:** Resource Rights Africa, The Uganda Consortium on Corporate Accountability, Community Integrated Development Initiatives, Twerwaneho Listeners Club, Buliisa Initiative for Rural Development Organisation, Centre for Economic Social Cultural Rights in Africa, Karamoja Development Forum, Transparency International Uganda, The Advocates Coalition for Development and Environment, ActionAid International Uganda, The Civil Society Coalition on Oil and Gas, Karamoja Miners Association, Advocates for Natural Resources and Development, The Northern Albertine Network on Environment and Petroleum, Bunyoro Albertine Petroleum Network on Environmental Conservation (Uganda);
- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** The Cross-Cultural Foundation-Uganda: Ker Kwaro Acholi cultural institution, Alur Kingdom, Rwebisengo Widows Cultural Association, Go Culture Africa, Historic Buildings Conservation Trust, Historic Resources Conservation Initiatives, TEENS Uganda, Buganda Heritage and Tourism Board, Uganda Community Tourism Association, Shalom Arts (Uganda);
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Center for Constitutional Governance, Reach A Hand Uganda and the Youth Human Rights Defenders (Uganda);
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** Center for Health, Human Rights and Development and its 33 contributors (Uganda);
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, Foundation for Human Rights Initiative, Justice Access Point Uganda, African Institute for Investigative Journalism (South Africa/Uganda);
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** Cultural Survival, American Indian Law Clinic of the University of Colorado, Support for Women in Agriculture and Environment (United States of America/Uganda);
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** Education Advocacy with a Difference – Platform and Uwezo Uganda (Uganda);
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** Human Rights Center Uganda, National Coalition for Human Right Defenders Uganda, The East and Horn of Africa Human Rights

- Defenders Project (Uganda);
- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** End Corporal Punishment and the Global Partnership to End Violence Against Children (United States of America);
- JS16 **Joint submission 16 submitted by:** Foundation for Human Rights Initiative, African Centre for Treatment and Rehabilitation of Torture Victims, National Coalition for Human Rights Defenders Uganda and Chapter Four Uganda (Uganda);
- JS17 **Joint submission 17 submitted by:** Franciscans International, John Paul II Justice and Peace Centre, The Bright Doves of St. Francis, Caritas Kampala, Ugandan Joint Christian Council (Switzerland/Uganda);
- JS18 **Joint submission 18 submitted by:** The Food Rights Alliance, The Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Caritas Uganda, Community Integrated Development Initiatives and National Youth Advocacy Platform, Uganda Common Voice Farmers' Platform, Civil Society Budget Advocacy Group, Slow Food Uganda, Hunger Project, Uganda Forum for Agricultural Advisory Services, Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum and Consumers' Education Trust (Uganda);
- JS19 **Joint submission 19 submitted by:** She Leads – Consortium Uganda: Terre des Hommes- Netherlands, Plan International Uganda, The African Women's Development and Communication Network, Girl-Up Initiative Uganda, Global learning for Sustainability, Integrated Disabled Women Activities, Trailblazers Mentoring Foundation, Youth Advocacy and Development Network, Karamoja Women Umbrella Association, Multi Community Based Development Initiative (Switzerland/Uganda);
- JS20 **Joint submission 20 submitted by:** Global Rights Alert and the Civil Society Coalition on Oil and Gas (Uganda);
- JS21 **Joint submission 21 submitted by:** Platform for Labour Action; Refugee Law Project, The Anti-Corruption Coalition Uganda, The Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Action Aid Uganda, Uganda Consortium on Corporate Accountability, Initiative for Social and Economic Rights, National Coalition of Human Rights Defenders-Uganda (Uganda);
- JS22 **Joint submission 22 submitted by:** Human Rights Network for Journalists Uganda, Freedom of Expression Hub, the Collaboration on International ICT Policy in East Africa (Uganda);
- JS23 **Joint submission 23 submitted by:** The International Center for Transitional Justice, Avocats Sans Frontières, African Youth Initiative Network, The Refugee Law Project (Uganda);
- JS24 **Joint submission 24 submitted by:** The Uganda Library and Information Association and the International Federation of Library Associations and Institutions (Netherlands/Uganda);
- JS25 **Joint submission 25 submitted by:** Advocates Coalition for Development and Environment, Environmental Alert, The National Coalition of Human Rights Defenders-Uganda, Uganda Coalition for Sustainable Development, Green Watch Uganda, Action Coalition on Climate Change, ECOTRUST, Green Watch, Kabarole NGO/CBO Association, Youth Go Green, Kikandwa Environmental Association, Smart Youth Network, Ecological Trends Alliance, The Environmental Shield, TEENS Uganda, Acholi Renaissance Youth Association, Friends of Zoka, AUPWAE, and Uganda Conservation Society (Uganda);
- JS26 **Joint submission 26 submitted by:** International Refugee

- Rights Initiative, Minority Rights Group, The Uganda Child Rights NGO Network, the International Centre for Transitional Justice, and the Institute on Statelessness and Inclusion (Netherlands/Uganda);
- JS27 **Joint submission 27 submitted by:** International Refugee Rights Initiative, Minority Rights Group, The Uganda Child Rights NGO Network, the International Centre for Transitional Justice and the Institute on Statelessness and Inclusion (Uganda);
- JS28 **Joint submission 28 submitted by:** Jubilee Campaign and Set My People Free (United States of America/United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
- JS29 **Joint submission 29 submitted by:** Legal Aid Service Providers Network, Uganda Law Society and National Coalition of Human Rights Defenders Uganda (Uganda);
- JS30 **Joint submission 30 submitted by:** Civil society organisations for refugees and asylum seekers (Uganda);
- JS31 **Joint submission 31 submitted by:** Minority Rights Group International, Maragoli Community Association, the Benet Lobby Group, North Karamoja Indigenous Minority Group Platform, African International Christian Ministries, United Organization for Batwa Development in Uganda, Action for Batwa Empowerment Group, the ELIANA R's and JAMP Banyabindi Foundation, Buliisa District Union of Persons with Disabilities, Tapac Integrated Development Organization and Mount Elgon Benet Indigenous Ogiek Group (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland/Uganda);
- JS32 **Joint submission 32 submitted by:** Action for Batwa Empowerment, African International Christian Ministry, Bagungu Community Women Association, Benet Lobby Group, Bugungu Heritage and Information Centre, ELIANA R's & JAMP Banyabindi Foundation, Maragoli Community Association, Minority Rights Group International, Mount Elgon Benet Indigenous Ogiek Group, North Karamoja Indigenous Minority Group Platform, Rwenzori Empowerment Programs of Transformation and Action, Tapac Intergrated Development Organization, United Organization for Batwa Development in Uganda (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland/Uganda);
- JS33 **Joint submission 33 submitted by:** National Coalition for Human Rights Defenders –Uganda and its 300 other contributors (Uganda);
- JS34 **Joint submission 34 submitted by:** Akahata – Equipo de Trabajo en Sexualidades y Géneros (Argentina);
- JS35 **Joint submission 35 submitted by:** The National Union of Disabled Persons of Uganda and its contributors (Uganda);
- JS36 **Joint submission 36 submitted by:** Right Livelihood Award Foundation and Martin Ennals Foundation (Switzerland);
- JS37 **Joint submission 37 submitted by:** The PACT, Girls Awake Foundation, Peer to Peer Uganda and Sexual Rights Initiative (Uganda/Canada);
- JS38 **Joint submission 38 submitted by:** Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa and Small Media (Uganda/United Kingdom of Great Britain and Northern Africa);
- JS39 **Joint submission 39 submitted by:** The Uganda LBQ Loose Network, CREA and the Sexual Rights Initiative (Uganda/Canada);
- JS40 **Joint submission 40 submitted by:** Tranz Network Uganda: Come Out Positive Test Club, Kuchu Shiners Uganda, Tranz Network Uganda, Trans Youth Initiative Uganda, Initiative for Rescue Uganda, Tomorrow Women in Sports, Rainbow Mirrors Uganda, Blessed Rwenzori Uganda, Lived Realities

- Uganda, Rainbow Shadows Uganda, The Taala Foundation, Transgender Equality Uganda, The Anna Foundation Uganda, FEM Alliance Uganda, Sexual Minorities Uganda, Human Rights Awareness and Promotion Forum;
- JS41 **Joint submission 41 submitted by:** Uganda Women's Network, The National Association of Women's Organisation and the Uganda Association of Women Lawyers (Uganda);
- JS42 **Joint submission 42 submitted by:** Uganda Women's Network, National Association of Women's Organisation, Federation of Women Lawyers in Uganda in consultation with: Women Human Rights Defenders Network, Women Pro-Bono Initiative, Kigezi Women in Development, Action for Development, Albinism Umbrella, Center for Health, Human Rights and Development, Cross Cultural Foundation of Uganda, Femme Forte, Forum for African Women Educationists, LANDNet, Legal Aid Service Providers Network, National Coalition of Human Rights Defenders Uganda, National Union of Women with Disabilities of Uganda, Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Tunaweza Children's Centre, Women of Uganda Network, Women with a Mission, Women's Democracy Network, Young Women's Alliance for Human Rights (Uganda);
- JS43 **Joint submission 43 submitted by:** The Salvation Army and the World Evangelical Alliance (Switzerland);
- JS44 **Joint submission 44 submitted by:** The organisations working on economic, social and cultural rights issues (Uganda);
- JS45 **Joint submission 45 submitted by:** Civil society organisations working with lesbians, gay, bisexual, transgenders and intersex persons: Blessed Rwenzori Uganda, Coalition for Human Rights Education, Children of the Sun Foundation, Come Out Positive Test Club, Freedom and Roam Uganda, Community Empowerment Initiative Network, Harm Reduction and Reproductive Health Initiative Mbarara, Health and Rights Initiative, Holistic Organisation to Promote Equality, Hope Focus Uganda, Human Rights Awareness and Promotion Forum, Ice Breakers Uganda, Initiative for Rescue Uganda, Kampus Liberty Uganda, Let's Walk Uganda, Lived Realities Uganda, Mbarara Rise Foundation, Queer Women Leaders Uganda, Rella Women's Foundation, Resilience Uganda, Rwizi Network, Sexual Minorities Uganda, The Robust Initiative for Promoting Human Rights, The Taala Foundation, Trans Youth Initiative Uganda, Vijana Na Children Foundation Uganda, Rainbow Shadows Uganda, VOICE Uganda, Youth Fraternity for Change, and Youth on Rock Foundation (Uganda).
- National human rights institution*
- UHRC
- ² UHRC, para. 5.
- ³ UHRC, para. 8.
- ⁴ UHRC, para. 10.
- ⁵ UHRC, para. 13.
- ⁶ UHRC, para. 17.
- ⁷ UHRC, para. 20.
- ⁸ UHRC, para. 27.
- ⁹ UHRC, para. 31.
- ¹⁰ UHRC, para. 32.
- ¹¹ UHRC, para. 15.
- ¹² The following abbreviations are used in UPR documents:
- | | |
|--------|--|
| ICERD | International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination; |
| ICESCR | International Covenant on Economic, Social and Cultural |

Uganda Human Rights Commission (Uganda).

OP-ICESCR	Rights;
ICCPR	Optional Protocol to ICESCR;
ICCPR-OP 1	International Covenant on Civil and Political Rights;
ICCPR-OP 2	Optional Protocol to ICCPR;
	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty;
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women;
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW;
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment;
OP-CAT	Optional Protocol to CAT;
CRC	Convention on the Rights of the Child;
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict;
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography;
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure;
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families;
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities
OP-CRPD	Optional Protocol to CRPD;
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.

¹³ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.1-115.4, 115.46-115.48, 117.16, 117.21, 117.24 and 117.40.

¹⁴ ICAN, page 1.

¹⁵ AI, para. 4.

¹⁶ HRF, para. 48 (g).

¹⁷ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.27-115.34, 115.39-115.43.

¹⁸ JS40, para. 3.2, JS42, paras. 15 and 16.

¹⁹ JS29, paras. 10-12, JS7, page 7.

²⁰ JS7, page 8, JS29, paras. 13 and 14.

²¹ ISER, para. 7.

²² JS8, paras. 7-9.

²³ JS4, page 4.

²⁴ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.59, 115.60, 115.97, 117.3, 117.4, 117.9, 117.14, 117.23, 117.31, 117.38, 117.46-117.49, 117.58, 117.59, 117.61 and 117.64.

²⁵ JS27, para. 20.

²⁶ JS27, para. 44 (I) and (III).

²⁷ JS10, para. 2.4, JS37, para. 30.

²⁸ JS42, para. 42.

²⁹ JS42, para. 19.

³⁰ JS42, paras. 25 and 26.

³¹ JS39, para. 13.

³² HRF, para. 26, AI, paras. 13 and 33, HRW, page 4, JS40, para. 4.11.

³³ AI, para. 35, HRF, para. 28, LGBTI: JS36, para. 12, JS39 para. 11, JS40, 3.5, 4.3 and 4.6, HRW, page 4, The Advocates, para. 22, JS45, para 4.4.

³⁴ JS39, para. 33.

³⁵ HRW, page 4.

³⁶ AI, page 5, HRF, para. 48 (e), LGBTI: JS36, page 12, JS39, para. 13, JS40, para 2.1, HRW, page 4, The Advocates, page 6, JS45, paras. 6.2 and 6.8.

³⁷ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.134-115.136 and 115.138.

³⁸ JS25, page 3.

³⁹ Just Atonement Inc, paras. 15-17.

⁴⁰ JS25, pages 5 and 6.

⁴¹ JS42, para. 19, Business and HR: JS7, page 5, ISER, para. 27, JS44, para. 33.

⁴² JS7, page 6, ISER, para. 27.

⁴³ JS20, page 5.

⁴⁴ JS7, page 6.

⁴⁵ JS20, page 3.

⁴⁶ JS5, page 13.

⁴⁷ JS25, page 6.

- ⁴⁸ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.5-115.7, 115.15, 115.16, 115.81, 115.86-115.88, 115.102, 117.25, 117.32, 117.42, 117.56, 117.60 and 117.62.
- ⁴⁹ JS33, para. 5.2, AI, para. 15.
- ⁵⁰ AI, para. 32.
- ⁵¹ AI, page 6, JS6, paras. 2 and 26.
- ⁵² JS6, para. 51.
- ⁵³ HRW, page 3, JS6 para. 22, JS9, para. 21, JS42, para. 30, AI, para. 17, JS22, para. 18.
- ⁵⁴ HRF, paras. 13, 23, and 45, JS6, para. 23, JS29, para. 59, AI, para. 25.
- ⁵⁵ HRF, para. 37, JS6, para. 40, JS29, para. 54, AI, para. 25.
- ⁵⁶ JS6, paras. 31 and 32, HRF, para. 42, AI, page 5, HRW, page 5, JS29, para. 54.
- ⁵⁷ FIAN, para. 11.
- ⁵⁸ FIAN, para. 17.
- ⁵⁹ FIAN, para. 17.
- ⁶⁰ JS42, para. 5.
- ⁶¹ AI, para. 12.
- ⁶² HRW, page 5.
- ⁶³ JS6, page 9.
- ⁶⁴ JS6, para. 35, JS29, para. 47, JS18, para. 2.5.
- ⁶⁵ JS6, page 9.
- ⁶⁶ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.82, 115.83 and 116.13.
- ⁶⁷ JS29, para. 33.
- ⁶⁸ JS29, para. 35.
- ⁶⁹ JS40, page 14, JS19, page 7, JS29, paras. 26 and 28, JS35, page 8.
- ⁷⁰ IHRC, para. 3.
- ⁷¹ JS29, paras. 41-45.
- ⁷² JS42, para. 9.
- ⁷³ JS42, para. 13.
- ⁷⁴ JS29, para. 29.
- ⁷⁵ JS29, paras. 30, 54, and 63.
- ⁷⁶ HRW, page 7.
- ⁷⁷ JS29, paras. 51 and 52.
- ⁷⁸ JS29, para. 21.
- ⁷⁹ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.19, 115.101 and 115.103.
- ⁸⁰ JS22, paras. 5-39, JS2, page 3, HRW, pages 1 and 2, IHRC, para. 2, JS9, page 4, HRW, page 1.
- ⁸¹ HRF, para. 17.
- ⁸² AI, para. 23, HRW, page 1, HRF, page 17, JS2, para. 8.
- ⁸³ JS6, para. 43.
- ⁸⁴ HRF, para. 13, JS29, para. 59.
- ⁸⁵ AI, page 5, HRW pages 2 and 4, HRF, para. 13, JS6, para. 44, JS16, paras. 13 and 16, JS17, page 13, JS22, page 11, HRF paras. 14 and 15, JS38, para. 44 (d), JS22, paras. 29 and 30, JS11, para. 6.2.
- ⁸⁶ AI, page 5, HRW pages 2 and 4, HRF, para. 48 (a), JS16, paras. 21 (a) and (b), JS17, page 13, JS22, pages 11 and 12, JS38, para. 44 (a) and (b), JS40, para. 6 (viii).
- ⁸⁷ Freedom of opinion and expression: JS16, para. 49 (a), JS22, page 11, HRF, para. 48 (a) and (d), HRW, page 2.
- ⁸⁸ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.15, 115.16 and 115.81.
- ⁸⁹ JS42, para. 7.
- ⁹⁰ JS1, para. 76.
- ⁹¹ JS17, page 8, JS21, page 6, JS42, paras. 35 and 41, JS9, para. 2.12 (f, g, h, i), ECLJ, para. 18, JS17, page 8, JS21, page 6, JS43, paras. 8 and 10.
- ⁹² For relevant recommendations see A/HRC/34/10, para. 116.14.
- ⁹³ ELIZKA, page 3, MAAT, page 6.
- ⁹⁴ ELIZKA, page 3.
- ⁹⁵ ELIZKA, page 3.
- ⁹⁶ JS44, paras. 56 and 57.
- ⁹⁷ JS9, page 7.
- ⁹⁸ ELIZKA, page 4.
- ⁹⁹ JS24, para. 24.
- ¹⁰⁰ JS9, para. 2.22 (b).
- ¹⁰¹ JS44, para. 49.
- ¹⁰² HRW, page 6.
- ¹⁰³ JS44, paras. 54 and 55.
- ¹⁰⁴ For relevant recommendations see A/HRC/34/10, para. 116.3.
- ¹⁰⁵ ELIZKA, page 3 and 4.

- 106 ISER, para. 16.
- 107 ISER, para.15, ELIZKA, page 3 and 4.
- 108 JS44, page 4.
- 109 ELIZKA, page 4.
- 110 ELIZKA, page 4.
- 111 ISER, para. 17.
- 112 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.111, 115.112, 115.137, 115.140 and 115.142.
- 113 FIAN, para. 14, FIAN, pages 8 and 9.
- 114 ELIZKA, page 2.
- 115 ISER, paras. 22 and 23, JS1, para. 76.
- 116 JS18, para. 2.1.
- 117 JS18, para. 2.2, JS18, paras. 2.12 and 2.13.
- 118 JS18, paras. 1-6.
- 119 AI, para. 30, FIAN, para. 13.
- 120 AI, para. 29-31, see also FIAN, pages 4 and 5.
- 121 AI, para. 29-31.
- 122 AI, page 10, FIAN, pages 4 and 5.
- 123 HRW, page 11.
- 124 FIAN, para. 17, see also AI, page 5, HRW page 11.
- 125 HRW, page 11.
- 126 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.113-115.122, 116.2, 116.10, 116.12, 117.5 and 117.36.
- 127 AI, para. 9.
- 128 ISER, para. 9, ELIZKA, page 2, JS41, para. 11.
- 129 JS41, para. 18.
- 130 JS41, para. 11, JS10, para. 1.5.
- 131 ISER, para. 9, JS41, para. 11, JS10, para. 1.5.
- 132 JS10, para. 2.3.
- 133 AI, page 5, AI, para.9, ADF, para.16, ADF, para.29 (c).
- 134 JS41, para. 18, ELIZKA, page 2, JS39, paras. 5-7.
- 135 JS42, para.56.
- 136 JS19, page 6.
- 137 JS42, paras. 50-52.
- 138 JS41, paras. 4.14 and 6.4.
- 139 JS40, page 14.
- 140 ADF, para. 29 (c).
- 141 AI, para. 28, ISER, para. 10.
- 142 AI, page 5, ISER, para.11, AI, page 5.
- 143 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.123, 115.126-115.128.
- 144 JS1, para. 28, JS1, para. 28, JS13, para. 1.18, ELIZKA, page 4, JS24, para. 8, ISER, para.13, JS39, para. 29, JS41, paras. 34 and 35, JS42, para. 54, JS44, paras. 18 and 19.
- 145 JS13, para. 1.26 (a) and (b).
- 146 ISER, para. 13.
- 147 JS13, page 8, JS13, para.1.26 (a) and (b).
- 148 JS1, para.31, JS13, para. 1.13 (a), ISER, para. 25.
- 149 JS1, para. 36.
- 150 ELIZKA, page 1, ISER, para. 12.
- 151 HRW, page 8.
- 152 ISER, para. 12.
- 153 HRW, page 8.
- 154 JS42, para. 55.
- 155 JS13, para. 1.19 (b).
- 156 JS13, para. 1.6.
- 157 JS13, para. 1.6 (a).
- 158 JS13, para. 1.10 (a).
- 159 JS13, para. 10 (b), JS41, paras. 38 and 40.
- 160 JS9, pages 8 and 9.
- 161 JS31, para. 7.1.
- 162 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.8-115.13, 115. 37, 115.38, 115.49-115.57, 115.61-115.69, 115.72-115.77, 115.89, 115.91, 116.1, 116.5, 116.7, 116.8 and 117.37.
- 163 JS17, paras. 45 and 55, JS28, para. 54, JS42, para. 39, Violence against women: JS23, para. 74, JS28, para. 54, JS37, para. 26, JS39, paras. 17 and 23, JS41, para. 31, JS42, para. 73, MAAT, page 5.

- 164 JS42, para. 41.
 165 JS39, page 12.
 166 MAAT, page 8.
 167 JS17, para. 56.
 168 JS17, para. 57 (e), JS41, paras. 86-94, ECLJ, para. 17.
 169 JS23, para. 72.
 170 JS23, paras. 75-77.
 171 JS41, para. 32, MAAT, page 8.
 172 JS41, para. 69.
 173 MAAT, page 8.
 174 JS35, page 6, JS41, para. 68, JS19, page 5.
 175 JS41, para. 53.
 176 JS41, paras. 56, 57 and 60, JS42, para. 20 and 29, MAAT, page 1, JS41, para. 51.
 177 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.14, 115.20, 115.58, 115.71, 115.78-115.80, 115.98 and 116.2.
 178 SOS Children's Village, para. 11.
 179 JS28, see also JS13, para. 1.3.
 180 JS28, see also JS13, para. 1.3 and 2.5.
 181 JS28, see also JS13, para. 1.3.
 182 ISER, para. 3, SOS Children's Village, page 6, JS37, para. 27, JS28, paras. 66 and 68, JS13, paras. 1.5 and 2.5.
 183 SOS Children's Village, page 6.
 184 HRW, pages 7 and 8.
 185 JS9, pages 8 and 9.
 186 JS39, paras. 5-7, JS10, page 6.
 187 JS1, para. 32.
 188 JS15, para. 1.3.
 189 JS19, page 6, HRW, page 9.
 190 HRW, page 9.
 191 JS19, page 6, JS41, para. 37.
 192 JS19, page 6, JS41, para. 38.
 193 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.21, 115.129-115.131 and 116.18.
 194 JS35, page 11.
 195 JS42, paras. 57 and 58.
 196 JS42, para. 24, JS17 page 16, ELIZKA, page 1.
 197 JS35, page 12.
 198 HRW, page 11.
 199 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, para. 117.22.
 200 JS31, para. 1.3.
 201 JS31, para. 4.2.
 202 JS33, para. 1.7, JS31, para. 1.3 and JS8, page 6.
 203 JS33, page 4, JS33, para. 5, JS31, para. 7.3, JS33, page 4, JS33, para. 5.
 204 JS31, para. 7.0.
 205 JS12, paras. 12.1, 12.7, 12.10, and 12.14-12.16.
 206 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.132 and 115.133.
 207 AI, para. 36.
 208 AI, para. 37.
 209 AI, page 5.
 210 JS27, para. 33.
 211 JS27, page 12.
 212 JS30, pages 4 and 5.
 213 For relevant recommendations see A/HRC/34/10, paras. 115.99 and 115.100.
 214 JS27, paras. 11 and 12.
 215 JS27, para. 18.
 216 JS27, para. 35, JS1, para. 15.
 217 JS27, page 12, JS1, paras. 20 and 21, JS27, para. 44 II.